

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 17 septembre 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la directrice des Services juridiques et greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2018-09-0839

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-0840

Décret de travaux – Ordres de changements numéros 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-038;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjudgé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements numéros 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126, en date du 11 septembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 192/2017 pour la construction de l'église Notre-Dame;

d'accepter les ordres de changements numéros 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125 et 126 concernant

des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-038 et entraînant une dépense supplémentaire de 132 796,73 \$, plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 400-2018, en date du 11 septembre 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 132 797,00 \$ du surplus au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-0841

Décret de travaux – Avis de changements numéros 004 et 005 – Mise aux normes du barrage du lac Boivin – Contrat numéro 170/2017 – Construction Injection EDM inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-037;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 170/2017 adjugé à Construction Injection EDM inc. par la résolution numéro 2017-07-0646 pour la mise aux normes du barrage du lac Boivin;

CONSIDÉRANT les avis de changements numéros 004 et 005 joints au sommaire numéro BP-2018-037;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 170/2017 concernant la mise aux normes du barrage du lac Boivin; et

d'accepter les avis de changements numéros 004 et 005 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 170/2017, le tout tel que décrit aux documents ACH-004 et ACH-005, lesquels sont joints au sommaire numéro BP-2018-037, entraînant une dépense supplémentaire de 221 202,09 \$, plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 394-2018, en date du 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-0842

Décret des travaux de rapiéçage mécanisé pour la saison 2018 – Rues Élisabeth, Bourbeau, Saint-Paul, de l'Iris, boul. Robert, de Versailles, de Berthier, Rainville, Dorion, de Terrebonne, Denison et de Tracy

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-225;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de décréter des travaux de rapiéçage mécanisé des rues suivantes :

- Rue Élisabeth (de Dufferin à Elgin);

- Rue Bourbeau (de Christophe-Colomb à Denison Ouest);
- Rue Saint-Paul (de Drummond à Alexandra);
- Rue de l'Iris (de Denison Est à du Nénuphar);
- Boulevard Robert (de Trépanier à Denison Est);
- Rue de Versailles (de Vimont au 450, rue de Vimont);
- Rue de Berthier (de Beauport à de Bernières);
- Rue Rainville (de Principale à de Richmond);
- Rue Dorion (de Reynolds à Place Dorion);
- Rue de Terrebonne (du 9^e Rang au boulevard de la Mairie);
- Rue Denison (de Martel à Lorenzo); et
- Rue de Tracy (Trois-Rivières).

Le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 405-2018, en date du 14 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-0843

Autorisation à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – 9161-5328 Québec inc. – Lot numéro 6 262 588 CQ – Rue Arthur-Danis

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-226;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet concernant des travaux relativement à la gestion des eaux pluviales, le tout selon le rapport préparé par l'ingénieur Loïc Brochu, en date du 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun ouvrage lié à la demande ne sera cédé à la Ville de Granby lorsque les travaux seront achevés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la société 9161-5328 Québec inc., ou le représentant de son choix, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), dans le cadre des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales sur le lot numéro 6 262 588, CQ, situé sur la rue Arthur-Danis; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la Ville de Granby ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE.

Adoptée à l'unanimité

2018-09-0844

Période de questions des citoyens

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2018-09-0845

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière